

Procedure apres main courante

Par **Brigit**, le **02/03/2011 à 16:13**

Bonjour.

Ayant des soucis de voisinages j'ai porté à 2 fois une main courante. La première fois je n'ai pas demandé à ce que le voisin soit convoqué mais vu qu'il a de nouveau remis cela, cette fois j'ai demandé la convocation.

La question est : comment sais t'on s'il a été convoqué ? Nous appelle t'on auparavant, envoyer un courrier... ?

Merci d'avance pour votre reponse.

Par **Camille**, le **02/03/2011 à 17:33**

Bonjour,

Le "hic", c'est qu'en principe, une simple main courante (ou deux) ne déclenche(nt) aucune procédure.

Donc, s'il y a "convocation", elle sera de pure forme et en dehors de toute procédure. Donc rien de prévu en terme d'information...

Par **Brigit**, le **02/03/2011 à 17:38**

OK, merci.